

Potton en bref, septembre 2012

Décisions :

Autorisation d'abonner la bibliothèque à l'annuaire des subventions disponibles au Québec. Cette base de données d'accès public sera disponible pour une période initiale de deux ans et permettra de connaître toutes les sources existantes d'aide financière.

De concert avec les autres municipalités de la vallée Missisquoi, demande d'aide financière au Pacte rural de la MRC Memphrémagog pour la création d'un poste d'agent de développement pour une période d'une année. La contribution du Pacte rural serait de 35 000\$ et celle des 6 municipalités de 15 000\$.

Approbation d'émission de 7 certificats d'admissibilité au programme de rénovation résidentielle du village pour une somme de 80 538\$ qui représente la contribution combinée de la Société d'habitation du Québec et de la municipalité.

Autorisation de paiement du contrat d'assurances de 57 027\$, taxes en sus.

Maintien du non déneigement du chemin Boright pour l'hiver 2012-13.

Création d'un comité tripartite relatif au développement futur du secteur Owl's Head; Owl's Head Development, l'Association des propriétaires et la municipalité y sont représentés par deux membres chacun.

Adoption du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, tel que requis par le gouvernement du Québec.

Décision de procéder en 2013 à la collecte de nos matières résiduelles organiques (3ième voie).

Autres informations :

La politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles précise qu'il faut :

- diminuer les matières enfouies. À Potton, il faut réduire de 434 kg à 286 kg par habitant, soit de 34%; les 286 kg proviennent de l'objectif du programme de gestion des matières résiduelles de la MRC Memphrémagog pour toutes ses municipalités.
- recycler 70% du papier, carton, plastique, verre et métal. Le papier et le carton ne pourront plus être enfouis à compter de 2013.
- recycler 60% des matières organiques dès 2015. À compter de 2020, l'enfouissement des matières organiques sera interdit.
- acheminer 70% des résidus de construction, rénovation et démolition vers un centre de tri. Le bois ne pourra plus être enfoui à compter de 2014.
- n'éliminer que le résidu ultime (ce qui ne peut être recyclé ou composté).

En matière de recyclage, notre rendement est bon et peu de gain y est possible. Par conséquent, la seule façon pour nous d'atteindre la cible de 286 kg est de procéder à la collecte des matières organiques (compostables) puisque nous savons que 47% (300 tonnes) de nos sacs verts sont constitués de matières organiques. De plus, il importe de préciser que les municipalités qui ne rencontreront pas les cibles fixées par le gouvernement seront financièrement pénalisées.

Lors des deux séances de consultation publique qui ont été tenues récemment, les citoyens présents ont reconnu en grande majorité que nous devons opter pour la troisième voie (collecte des matières organiques) pour rencontrer les objectifs gouvernementaux. Par contre, le traitement des matières organiques présente deux options : le transport à Coaticook ou la mise en place des équipements requis sur l'ancien site d'enfouissement municipal. La deuxième option, à prime abord plus coûteuse, pourrait être intéressante si d'autres municipalités acceptaient de faire partie d'une régie inter municipale et partageaient les coûts, tel que suggéré par plusieurs personnes présentes aux consultations publiques. Nous sommes à consulter les autres municipalités et bien que la consultation ne soit pas terminée, nous pouvons dire que la municipalité d'Austin est fortement intéressée et que deux autres municipalités ont un intérêt qui reste à confirmer. Advenant la création d'une régie et la mise en place des équipements, il faudrait pendant un certain temps quand même transporter à Coaticook.

Il reste tout de même beaucoup de travail à effectuer dans ce dossier, mais il importe de mentionner que nous devons nous plier à l'exigence gouvernementale et que nous choisirons, bien que la gestion des matières résiduelles nous coûtera plus cher, la meilleure des deux options pour nos contribuables. De plus, notre démarche sera équitable; elle tiendra compte des contribuables qui se livrent au compostage domestique de même que ceux qui possèdent déjà un bac pour les matières recyclables. D'autres informations vous seront ultérieurement fournies sur l'évolution de ce dossier.